

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 27 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 21 JUIN 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjointe - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - M. Alexis ARRAS (présent jusqu'à 19 h 15) - Mrs Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Marie-Josée HENRARD - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS (à partir de 19 h 15 - absent à partir du vote de la délibération n°10) - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme France POUDEX

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD qui a donné pouvoir à M. André DROUIN
- M. Francis PEDARRIOSSE qui a donné pouvoir à M. Stéphane MAUCLAIR
- Mme Laure FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Régine LAGOUARDETTE qui a donné pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- Mme Nicole COUTANT qui a donné pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Bruno CASSEN qui a donné pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Pascal DAGES qui a donné pouvoir à M. Julien DUBOIS
- Mme France POUDEX qui a donné pouvoir à Mme Sarah DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard DUPOUY

OBJET : FETES DE DAX 2018 - DISPOSITIF DES NAVETTES : CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA CAGD

Depuis 2010 et en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, il a été décidé de créer 4 parkings relais afin d'absorber le stationnement de près de 5 000 véhicules affluent vers les fêtes.

Il a été de plus mis en oeuvre un système de navette permettant de relier les 4 parkings relais et le centre-ville ainsi que des bus entre les communes du territoire du Grand Dax et Dax, pour conduire le public en toute sécurité à la fête.

Ce dispositif remportant un vif succès, il a été convenu de le reconduire en 2018.

Les parkings relais et les navettes par bus seront organisés dans la périphérie de Dax à partir des sites suivants :

- Saint Vincent de Paul : terrain privé de 4 ha, entre les 2 ronds-points de l'ancienne RN124, sur l'avenue du 19 mars 1962, d'une capacité de 2 000 places, dépose parking de la Tannerie

- Saint Paul les Dax : zone de stationnement « parking Lestrilles », terrain privé de 4ha ; 853 route des Minières, d'une capacité de 1 200 places, dépose au Sablar
- Dax : zone de stationnement de l'Aérodrome, route de Tercis, appartenant à la Ville de Dax, d'une capacité de 250 places, dépose boulevard du Collège
- Narrosse : terrain situé au niveau du giratoire d'accès de la déchetterie de Narrosse d'une superficie d'environ 5 ha, d'une capacité de 1 450 places, dépose au giratoire de Carrefour, Bld des Sports.

A la demande de la Ville de Dax, la CAGD compétente en matière de transport, a adapté son réseau Couralin afin de proposer ces navettes conformément aux tarifs et aux fréquences proposées dans la convention ci-jointe.

Le montant total de l'opération s'élève à 158 011 €.

Conformément au montage financier proposé dans la convention, cette opération sera prise en charge par moitié par la CAGD et la Ville de Dax, après déduction des recettes réelles de billetterie que la CAGD devra justifier.

Le montant estimé à la charge de la Ville est de 31 675 €.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif des fêtes, exercice 2018.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR SERGE BALAO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur PEDARRIOSSE, Adjoint au Maire, en charge des fêtes, à signer la convention correspondante avec la CAGD ainsi que tout document s'y rapportant.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180627-22-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 28 Juin 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».